

## Redevances Leo club



# Droit d'organisation et prélèvement annuel

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026, un Lions club qui parraine un Leo club de moins de 200 membres officiellement enregistrés sera facturé chaque année de 100 USD. Un Lions club parrain d'un Leo club de plus de 200 membres sera facturé selon le barème ci-dessous :

Nombre de membres Leo	Prélèvement annuel ou droit d'organisation (en USD)
Jusqu'à 200	100
201-300	200
301-400	300
401-500	400

L'organisation d'un Leo club de plus de 500 membres doit être au préalable autorisée par la commission Développement de l'effectif (MDC) du conseil d'administration international. Un Leo club existant avec plus de 500 membres doit obtenir l'autorisation de la commission MDC avant tout ajout de nouveaux membres. Il sera facturé d'un supplément de 100 USD pour chaque tranche de 100 membres au-delà de 200. Écrire à [leo@lionsclubs.org](mailto:leo@lionsclubs.org) pour lancer la procédure d'autorisation de la MDC.

Ce prélèvement peut être réglé en dollars américains ou en devises nationales.

Plus d'informations sur le prélèvement et les droits d'organisation, consultez le [chapitre XXII](#) du manuel des règlements du conseil d'administration.

Écrire à [leo@lionsclubs.org](mailto:leo@lionsclubs.org) si vous avez des questions.